

DIU Le sommeil et sa pathologie LSP

Responsables

Pr Marjolaine GEORGES, Professeur des Universités - Praticien Hospitalier, UFR des Sciences de Santé, service de Pneumologie Soins Intensifs CHU Dijon Dr Claudio RABEC, Praticien Hospitalier, service de Pneumologie CHU Dijon

Présentation

L'enseignement sur le sommeil et sa pathologie est limité à quelques heures dans le deuxième cycle des études de médecine et ne permet pas une prise en charge médicale et économique efficace. Une importante demande de formation existe actuellement en raison de la fréquence de cette pathologie qui touche plus de 20% de la population et qui regroupe des spécialistes de plusieurs disciplines (neurologues, psychiatres, pneumologues, ORL, internistes, etc..). Depuis 2002, un enseignement portant sur le sommeil et sa pathologie est dispensé au niveau national après entente entre la Société Française de Recherches et de Médecine du Sommeil (SFRMS) et la Société de Pneumologie de Langue Française (SPLF). Il s'adresse à un grand nombre d'étudiants, axé sur la clinique, et, pour répondre aux objectifs de formation de médecins libéraux, axé sur le travail ultérieur en centre de sommeil, avec un enseignement théorique réalisé via des séminaires en visioconférence (et des enseignements enregistrés sur une plateforme dédiée) et des stages effectués dans les structures << sommeil » des différentes universités partenaires (unités des troubles du sommeil, services d'explorations fonctionnelles, centres du sommeil des CHU).

Le constat d'un temps insuffisant prévu actuellement pour la réalisation du stage clinique dans les structures d'accueil motive l'allongement de la durée du DIU qui va passer à 2 ans dès la rentrée universitaire 2023. La première année sera consacrée à l'enseignement théorique avec une validation des connaissances en fin d'année universitaire par un examen écrit. Seuls les étudiants ayant validé l'épreuve écrite pourront s'inscrire à la deuxième année du DIU. Cette deuxième année comprendra un stage clinique de 4 semaines, qui pourra être divisée (répartition de ces semaines laissée à l'appréciation de chaque université d'accueil) et une épreuve orale à la fin de l'année qui permettra de valider le DIU.

Objectifs de la formation

Les objectifs pédagogiques DIU « Le Sommeil et sa Pathologie » sont les suivants :

1. Acquérir les connaissances théoriques (enseignement théorique de 89 heures) concernant

- le sommeil normal et les rythmes biologiques,
- le sommeil normal et les rythmes biologiques,
- leur évolution au cours de la vie (de la naissance au grand âge),
- leur substrats neurobiologiques,
- leurs pathologies, physiopathologies, traitement et conduite à tenir

2. Acquérir la pratique clinique (stage obligatoire dans un centre de sommeil agréé par le comité pédagogique, de 150 heures) pour :

- mener des consultations et prendre en charge les pathologies du sommeil
- explorer le sommeil et les rythmes normaux et pathologiques

Organisation pédagogique

239 heures d'enseignement sur 2 années universitaires :

- **1ère année (89 heures):** enseignement théorique sur 5 séminaires
- **2ème année (150 heures):** enseignement pratique. Les travaux pratiques obligatoires (stage) sont effectués dans l'Unité de Sommeil de l'Université d'inscription.

Outils pédagogique utilisés :

- Visioconférence (Teams, zoom, etc...)
- E-learning (Powerpoint sonorisé)

Pour plus d'information, se référer au calendrier de la formation.

Public

Public visé :

Médecins, Pharmaciens

Prérequis : Sont autorisés à s'inscrire les Docteurs en Médecine, Chirurgie Dentaire ou Pharmacie ; les étudiants ayant validé le 2ème cycle des études médicales, les titulaires d'un Master en recherche biomédicale et les étrangers possédant des titres équivalents. Pour les conditions d'inscription, une dérogation peut être sollicitée auprès de l'un des deux coordonnateurs

Sélection par le comité pédagogique

Etude des dossiers de candidature: scan de diplôme, CV, lettre de motivation

Validation de la formation

1ère année :

- Assiduité
- Epreuve écrite de 4h centralisée à Paris. Une note minimum de 10/20 est requise pour valider cette première année et pour permettre aux étudiants de s'inscrire à la deuxième année du DIU.

2ème année :

- Stage de 150 heures et carnet de stage (validé par le responsable pédagogique)
- Stage et assiduité évalués mais non notés

Pour être déclaré admis au diplôme, le candidat doit :

Avoir satisfait aux conditions d'assiduité aux travaux pratiques

Avoir validé son stage

Avoir obtenu une note finale au moins égale à 10/20 sans compensation (le candidat doit avoir la moyenne à toutes les épreuves)

Il n'y a pas de rattrapage. Le candidat a la possibilité de s'inscrire une seconde fois (et exceptionnellement, pour des raisons de force majeure, une 3ème fois).

Intervenants

Enseignants de l'Université de Bourgogne

Pr Marjolaine GEORGES - UFR des Sciences de Santé

Plus d'informations sur : <http://www.sfrms-sommeil.org/formation/diu/>

Tarifs

Droits administratifs :

Selon tarifs définis annuellement par le CA de l'UBE / le Ministère

Droits pédagogiques : 800 €/an

Contacter

MATHIAS VERMARE

Pour toute demande concernant cette formation, vous pouvez contacter Mathias VERMARE via l'adresse :

Umdpcs02@u-bourgogne.fr

Par téléphone : 03 80 39 32 85